COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du compte administratif 2020 de la commune.

1. Les chiffres clés du compte administratif :

Section de fonctionnement

Dépenses	804 628.39 €
Recettes	881 631.53 €
Excédent reporté de 2019	464 442.63 €
Total recettes	1 346 074.16 €
Excédent réel de l'exercice 2020	**77 003.14 €**
Excédent cumulé 2020	**541 445.77 €**

Section d'investissement :

Dépenses	358 388.94 €
Restes à réaliser	113 514.14 €
Total dépenses	**471 903.08 €**
Recettes	264 059.73 €
Restes à réaliser	27 274.53 €
Total recettes	**291 334.26 €**
Excédent reporté de 2019	**43 923.53 €**
Déficit réel 2020	**94 329.21**
Déficit cumulé 2020	**136 645.29 €**

Le déficit d'investissement sera couvert par un virement de la section de fonctionnement.

2. La section de fonctionnement :

2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 804 628.39 € (- 2.17% par rapport à 2019 : 822 489.22 €)
Elles sont composées notamment par :

- Des charges à caractère général 286 452.76 € (contre 349 754.28€ en 2019), consacrées en grande partie à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des services. Elles comprennent également la participation au pass'sport culture (5235 €). La diminution de la taxe foncière de la carrière (- 33 804 € par rapport à 2019) explique en grande partie la diminution des charges à caractère général.

- Des charges de personnel : 283 819.11 € (+ 3 % par rapport à 2019 : 274 267.45 €). Du personnel extérieur a été recruté par le biais du service de remplacement, pour pallier l'absence du personnel titulaire (24 876.51 € contre 15 505.99 € en 2019).

- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales 31 785 € (31 172 € en 2019),

- Un versement de 36 136.21 € correspondant à l'attribution de compensation due à la Communauté de Communes des Vosges du Sud et comprenant notamment la participation 2020 au contingent incendie.

- Les autres frais de gestion courante 117 512€ (+ 29 % par rapport à 2019 : 90 413.27 €) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes 64 404.33 € (53 805.17 € en 2020) (augmentation liée au versement d'une indemnité pour un élu supplémentaire), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (19 244.16 €), au syndicat de la fourrière (1375.47 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1937.47€), les subventions versées aux associations (10 897 €).

- Les charges d'emprunt : 38 821.47 € (40 746.01 € en 2019).

- Les charges exceptionnelles correspondant à l'annulation des loyers du Cheval Blanc et du Train des Saveurs en raison de la crise sanitaire (3 593.66 €)

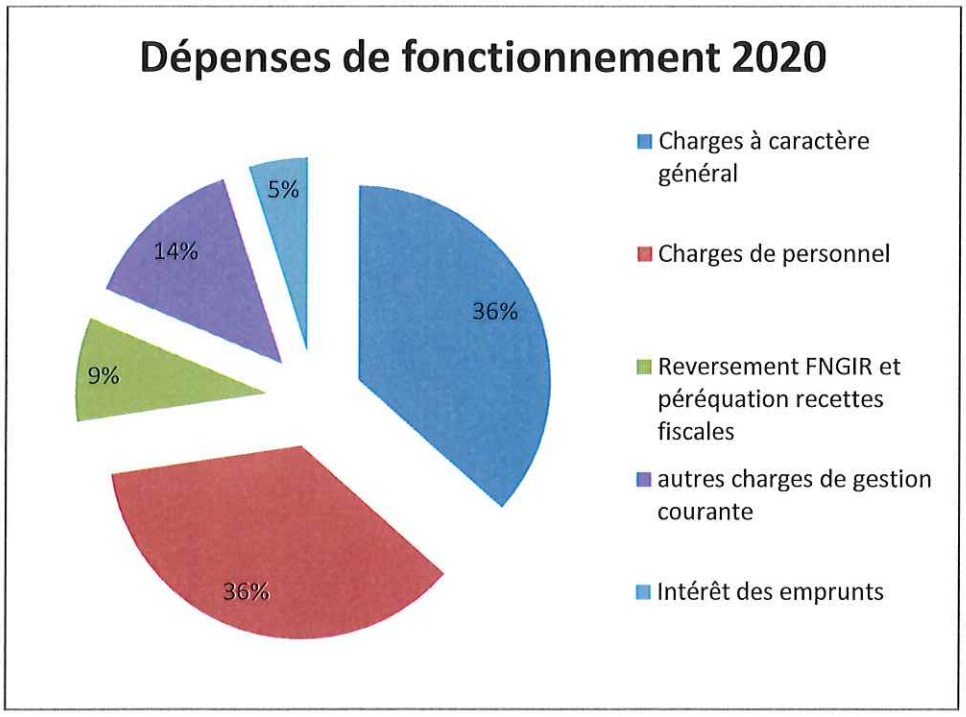

Les opérations d'ordre s'élèvent à 16 111 .91 €. Elles concernent les dotations d'amortissement.

Répartition des charges à caractère général :

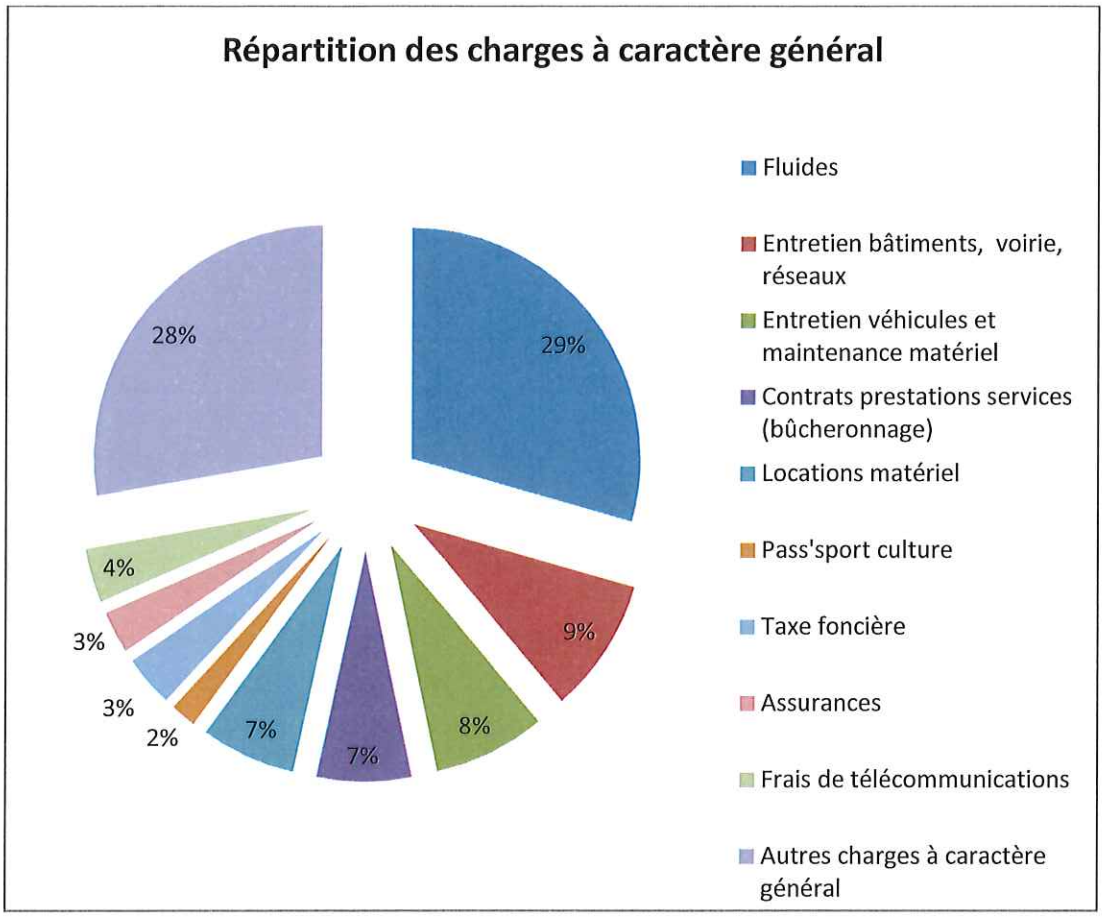

2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 871 512.51 € (contre 1 131 216.08 € en 2019)
Elles sont composées principalement comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 10 753.64 € (6502.16 € en 2019).
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 135 964.70 € (193 540.59 € en 2019). L'année 2020 a été marquée par une diminution des recettes liées aux coupes de bois ainsi qu'une diminution des recettes liées à l'activité de la carrière en 2019.
- Impôts et taxes : 387 771.14 € (393 062.83 € en 2019), en diminution pour la 2e année consécutive
- Dotations et participations : 311 532.65 € (318 646.79 € en 2019), en diminution pour la 2e année consécutive
- Revenus des immeubles : 25 488.77 € (29 819.03 € en 2019). Cette diminution est liée au départ de deux locataires en cours d'année.
- Remboursements d'assurance (sinistres) : 4 585.76 € (8742.94 € en 2019)
- Remboursement des frais de résiliation de la location du standard par le nouvel opérateur : 5 280 €.
- Parts sociales : 1.37 €

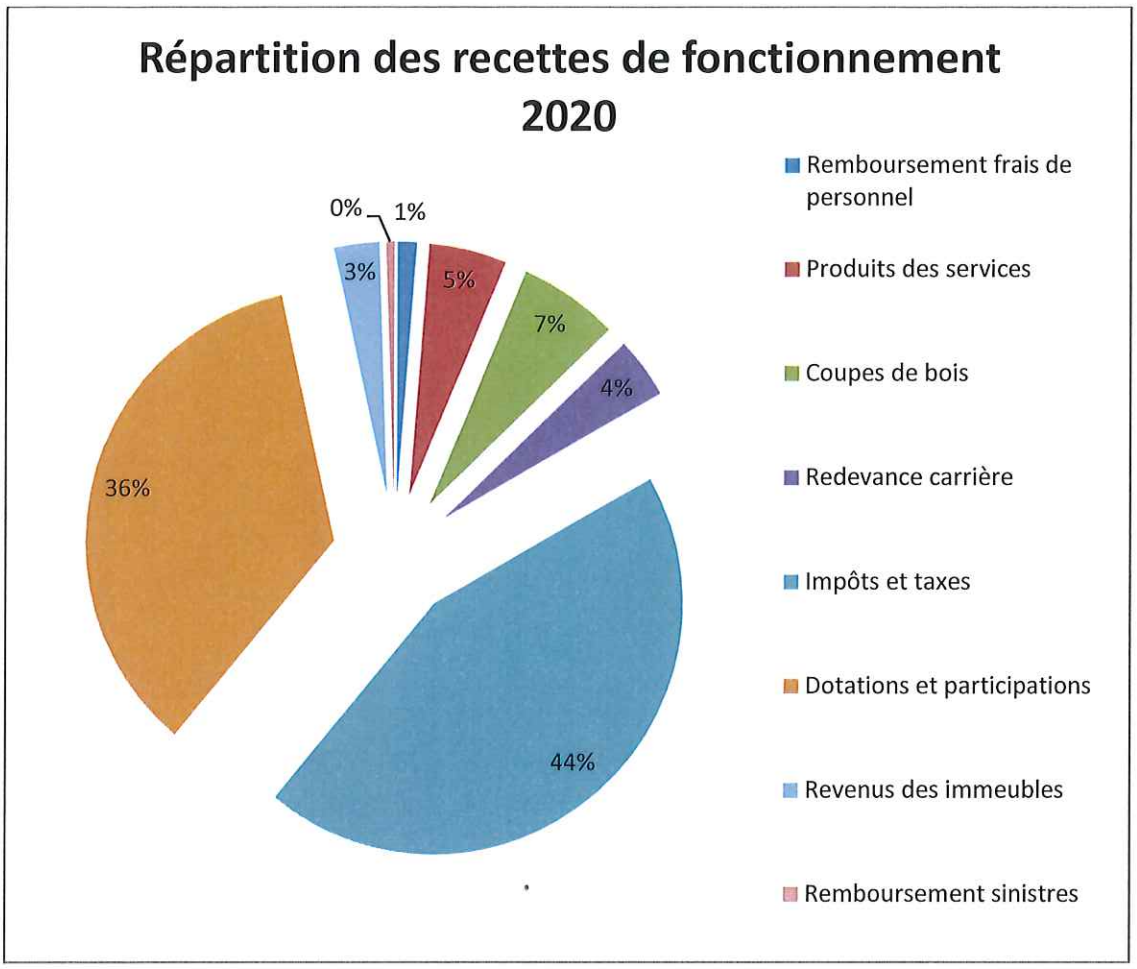

2. La section d'investissement :

2.1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 358 388.94 € (contre 412 637.96 € en 2019)
Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 39 818.01 € (37 893.45 € en 2019).
- Le remboursement de caution : 1219.56 €.
- La réalisation d'opérations : 317 351.37 € (374 326.91 € en 2019), avec notamment :
    - 10 - Voirie : Curage de l'étang constituant une réserve incendie : 17 093.34 €
    - 10 – Voirie : réfection de l'allée Gaston et Victor Erhard : 39 544.98 €
    - 13 – Eglise : fin du ravalement de façades réfection du clocher : 158 062.80 €
    - 22 – Travaux en forêt (plantations) : 6 259.90 €
    - 27 – Foyer Rural : installation d'un système de sécurité incendie : 7 370.52 €
    - 29 – Mairie : remplacement des fenêtres de deux façades : 17 985.60 €
    - 34 – Aménagement d'un sol amortissant pour l'aire de jeux des enfants : 18 972.54 €
    - 34 – Création d'un jardin zen : 3 479.06 €

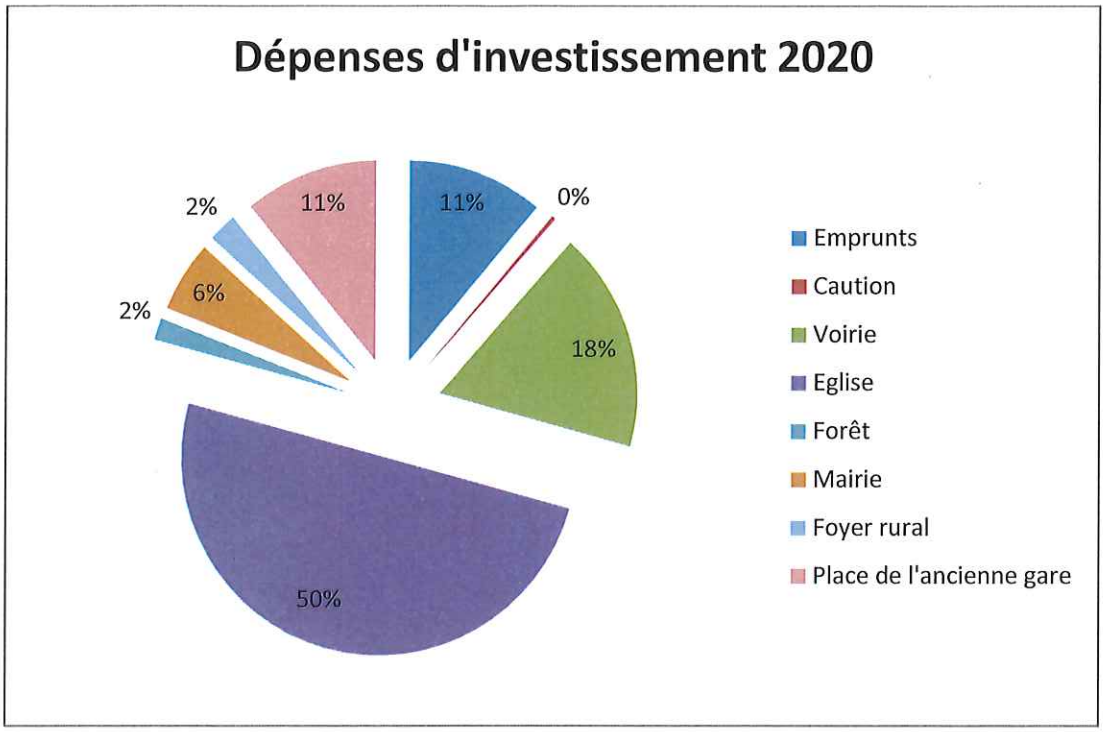

2.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 247 947.82 € (147 925.47 € en 2019). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 61 404.59 € (contre 15 660.86 € en 2019)
- Taxe d'aménagement : 3 686 € (contre 1 986.32 € en 2019)
- Subvention du département pour les façades de l'église et le clocher : 44 954.81 €
- Subvention du département pour la réfection de l'allée Gaston et Victor Erhard : 16 477.08 €
- Participation des communes de Leval et Romagny aux frais de l'église et du cimetière : 20 842.01 €
- Subvention du Centre National pour le Développement du Sport : 14 000 €
- Subvention de la Région et dons collectés par la Fondation du patrimoine : 8 774.70 €
- Amendes de police pour la création d'un parking à côté de l'église : 9 025 €
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les études concernant la rénovation du gymnase : 8 400 €

Les recettes d'ordre : 16 111.91 € correspondent aux amortissements.

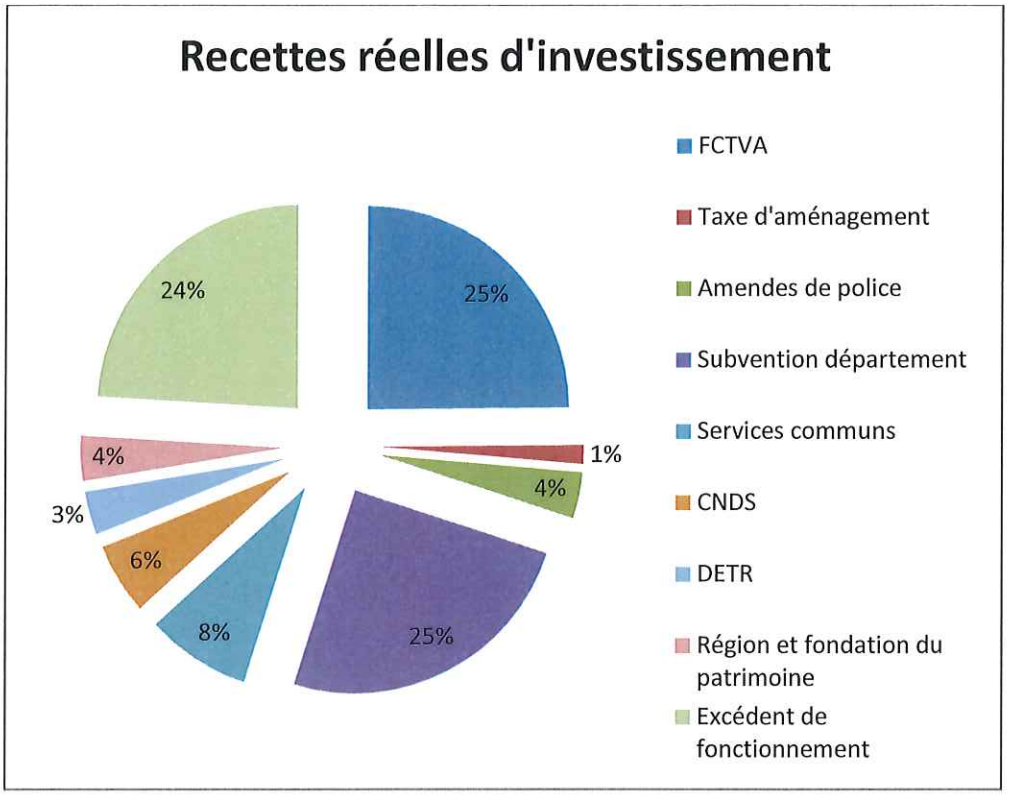

2.3. Les restes à réaliser :

Ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées sur l'exercice 2020 mais qui n'ont pas pu être réglées sur ce même exercice

Ils se répartissent comme suit :

Dépenses :

Article	*Opération*	**Restes à réaliser 2020**
	OPERATIONS	
	10 - VOIRIE	**20 188.80 €**
2158	Vidéo protection	20 188.80 €
	22 - FORET	**12 325.34 €**
2117	Travaux en forêt	12 325.34 €
	30 - GYMNASE	**81 000.00 €**
2031	Etudes	81 000.00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER 2020		**113 514.14 €**

Recettes :

Article	*Libellé*	**Restes à réaliser 2020**
1323	Subvention (Département) Passerelle Vieux Château (Fonds de soutien)	7 769.70 €
1328	Subvention (Europe) Aire d'activités multisports	11 092.83 €
1341	Dotation Equipement des Territoires Ruraux Vidéoprotection	8 412.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		**27 274.53 €**

3. Evolution de l'endettement de la commune :

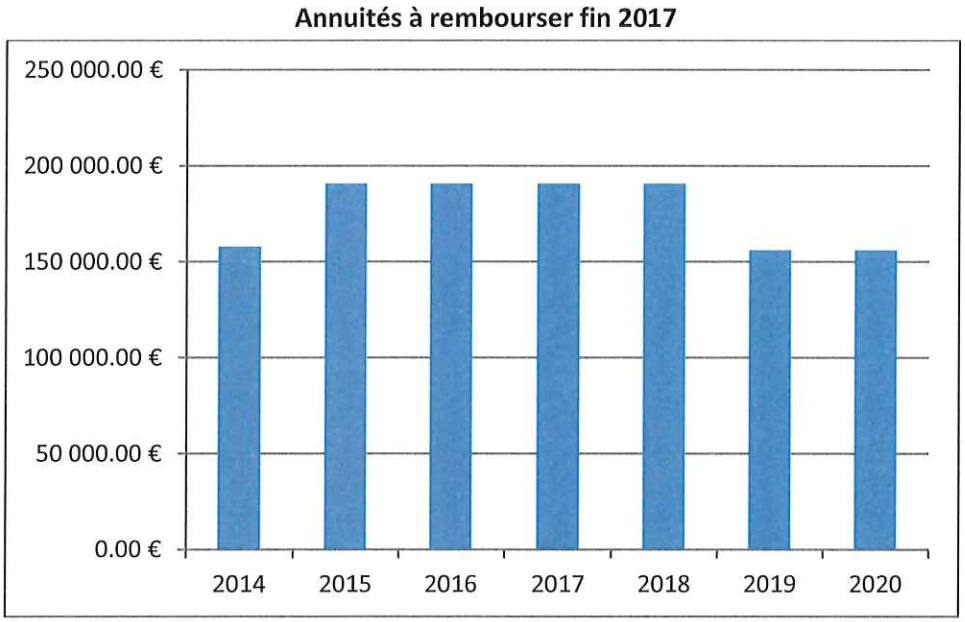

Des négociations menées en 2017 ont permis de réduire le montant des annuités sur les prochaines années.
La reprise des emprunts liés à la construction du centre de loisirs a contribué également à diminuer l'endettement de la commune.

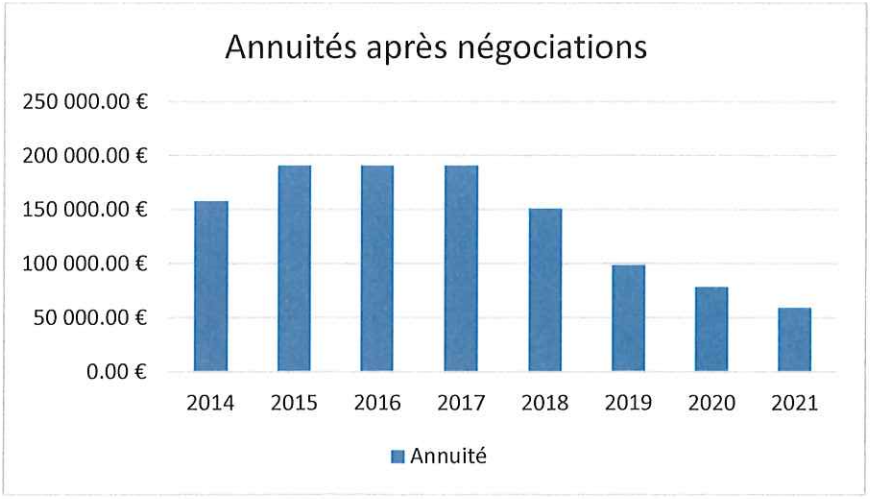

Etat de la dette sur 20 ans :

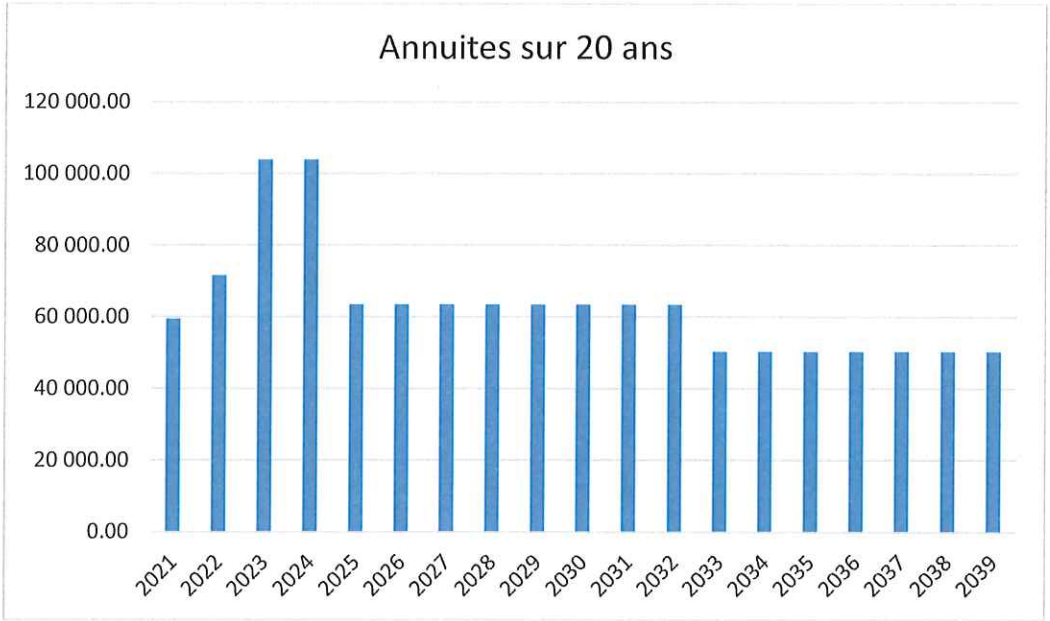

4. Taux d'imposition :

En 2020, les taux communaux des impôts locaux sont restés stables comme suit :

- Taxe d'Habitation 9.11 %
- Foncier Bâti 9.91 %
- Foncier Non Bâti 52.55 %

5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents au 31.12.2020 se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 2e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1ère classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) viennent compléter les effectifs du service technique.

Le Maire,

Didier VALLVERDU